DIAGNEOS

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES IMMOBILIERES

DIAGNOSTIC GAZ

RÉGLEMENTATION

Décret du 11 août 2016

Arrêté
18 Août 2013
Norme NP 45 500

Code de la santé publique
et de la construction

OBLIGATOIRE

Pour la vente et la location
depuis le 01.07.2017

Dispense en cas de certificat
de conformité

POUR QUEL TYPES DE BIEN ?

Tous les biens à
usage d'habitation
dont l'installation de gaz à + de 15 ans

CONTENU DU DIAGNOSTIC GAZ

Identification grâce à
des contrôles visuels,
des essais et des
mesures,
des défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes

Caractéristique de
l'installation
Etat de l'installation
Ventilation
Combustion

Anomalies classées par ordre de dangerosité

VALIDITE

3 ans en location
6 ans en vente

Téléphone : 06.66.79.42.27
contact@diagneos.fr – www.diagneos.fr
diagneos

CERTIFICATION DE PERSONNES

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE